

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 juillet 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5  
                                  Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 15 juillet 2018
  - 6.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.3. Activités de formation pour les élus municipaux
  - 6.4. Attribution de dossiers au sein du conseil municipal
  - 6.5. Refinancement par billets des emprunts relatifs à l'aqueduc et au Programme Rénovation Québec
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales
  - 8.2. Implantation d'une signalisation routière pour annoncer les accès publics au bord de mer
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Modification de la réglementation – Adoption des seconds projets de règlement
    - 10.1.1. Règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
  - 10.2. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 10.3. Mandat à la MRC en lien avec l'enseigne du Martinet sur la route 132
  - 10.4. MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ATR de la Gaspésie
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. OMH – Renouveau de l'entente de gestion relative au programme de supplément au loyer (PSL)
  - 11.2. La Table en loisir de La Matanie – Demande de soutien financier pour le rallye intermunicipal
  - 11.3. Comité du cimetière de Baie-des-Sables – Information sur le site Internet de la municipalité
  - 11.4. Travaux de rénovation au centre communautaire
  - 11.5. Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact John Deere
  - 11.6. Remplacement du souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere
  - 11.7. Parcours actif (circuit d'entraînement / marche)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Nomination d'une représentante au sein de la Table en loisir de La Matanie
14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

**2018-132      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 9 juillet 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.      *Approbation des procès-verbaux*

**2018-133      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 juin 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2018-134      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2018**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 18 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal du 18 juin 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.      *Présentation et adoption des comptes*

**2018-135      APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2018**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2018 :

Liste des comptes à payer	45 334.26	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #7386 à #7388)	3 380.67	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500316 au #500340)	16 053.26	\$
<b>Total des comptes au 30 juin 2018</b>	<b>64 768.19</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Une question a été soulevée en lien avec le point 6.1 de l'ordre du jour.

6.1. *Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 15 juillet 2018*

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses des deux candidates ayant trait à l'élection partielle du 15 juillet 2018.

6.2. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #3, Madame Gabrielle Trigaux, et la conseillère au siège #6 Madame Marie-Claude Saucier ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.3. *Activités de formation pour les élus municipaux*

**2018-136      FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Considérant le programme de formation 2018 destinée aux élus municipaux de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu d'autoriser l'inscription de Mesdames Gabrielle Trigaux et Marie-Claude Saucier au cours de formation en ligne « Le comportement éthique » offert par la FQM au montant de 300 \$ plus les taxes l'inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Attribution de dossiers au sein du conseil municipal*

**2018-137      ATTRIBUTION DE DOSSIERS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant le désir du conseil municipal d'attribuer et de mettre à jour les dossiers respectifs à chacun d'entre eux;

Considérant que les membres du conseil pourront approfondir leur dossier respectif afin d'éclairer la prise de décision du conseil municipal et formuler une recommandation au conseil municipal si nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'attribuer les dossiers suivants aux membres du conseil :

- Madame Odette Simoneau : Développement économique et culturel
- Madame Nicole Marcheterre : Environnement (hygiène du milieu)
- Madame Gabrielle Trigaux : Aménagement et urbanisme
- Monsieur Jean-Daniel Laberge : Sécurité publique et transport
- Madame Véronique Lamarre : Santé, bien-être, famille et éducation
- Madame Marie-Claude Saucier : Loisirs

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Refinancement par billets des emprunts relatifs à l'aqueduc et au Programme Rénovation Québec*

**2018-138 ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE ET CONCORDANCE AFIN DE REFINANCER LES EMPRUNTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE ET AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 127 600 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro	Pour un montant de
2005-06 (aqueduc, égout et voirie)	21 400 \$
2011-03 (PRQ)	106 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables avait le 16 juillet 2018, un emprunt au montant de 127 600 \$, sur un emprunt original de 279 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03;

ATTENDU QUE, en date du 16 juillet 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 juillet 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Laberge et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant	
2019.	10 900 \$	
2020.	11 300 \$	
2021.	11 800 \$	
2022.	12 000 \$	
2023.	12 500 \$	(à payer en 2023)

<b>2023.</b>	<b>69 100 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>
--------------	------------------	-----------------------

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 juillet 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2018-139     ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE ET AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2018, au montant de 127 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 -     FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 900 \$	2,25000 %	2019
11 300 \$	2,55000 %	2020
11 800 \$	2,75000 %	2021
12 000 \$	2,85000 %	2022
81 600 \$	3,15000 %	2023

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,57808 %

2 -     CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

10 900 \$	3,95000 %	2019
11 300 \$	3,95000 %	2020
11 800 \$	3,95000 %	2021
12 000 \$	3,95000 %	2022
81 600 \$	3,95000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,95000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2018 au montant de 127 600 \$

effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2005-06 et 2011-03. Ces billets sont émis au prix de 98,00300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.1. *Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales*

##### **2018-140     DEMANDE DE PROPOSITION BUDGÉTAIRE EN VUE D'OBTENIR UNE ESTIMATION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU 4<sup>E</sup> RANG EST ET OUEST**

Considérant le désir du conseil municipal de poursuivre les efforts réalisés ces dernières années en vue de redresser les infrastructures routières locales;

Considérant le nouveau Programme d'aide à la voirie locale du *Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTQ)*;

Considérant qu'il a lieu de préparer certains documents en vue de présenter une demande d'aide financière dans le programme précité, volet redressement des infrastructures routières locales;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de demander une proposition détaillée de services professionnels en génie civil à Tetra Tech inc. pour la préparation des plans et devis ainsi qu'une estimation des coûts nécessaires aux travaux de resurfacement du 4<sup>e</sup> Rang Est et d'une partie résiduelle du 4<sup>e</sup> Rang Ouest. Ces travaux incluent les éléments suivants :

- Nettoyage du pavé existant;
- Mise en place d'un liant d'accrochage;
- Fourniture et mise en place d'un enrobé bitumineux de type ESG-10 de 50 mm d'épaisseur (couche unique);
- Compaction de l'enrobé bitumineux;
- Fourniture et mise en place de matériaux granulaires MG-20B pour le rechargement des accotements;
- Prémарquage de la chaussée avec des disques réfléchissants;
- Marquage de la chaussée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.2. *Implantation d'une signalisation routière pour annoncer les accès publics au bord de mer*

##### **2018-141     IMPLANTATION D'UNE SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR ANNONCER LES ACCÈS PUBLICS AU BORD DE MER**

Considérant que la MRC de La Matanie a un projet visant à uniformiser et implanter une signalisation pour annoncer les accès publics au bord de mer;

Considérant que cette dernière demande notre collaboration pour l'installation de cette signalisation;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser l'installation de cette signalisation sur le territoire de Baie-des-Sables via le personnel des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 10.1. *Modification de la réglementation – Adoption des seconds projets de règlement*

**2018-142**     **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'AUTORISER TOUTES LES ACTIVITÉS DES GROUPES D'USAGES « INDUSTRIE ARTISANALE » ET « INDUSTRIE LÉGÈRE » DANS LA ZONE 16-IL ET D'ASSURER LEUR INTÉGRATION PAYSAGÈRE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS VISUELS, D'ASSOULIR LES NORMES DE VENTE DE GARAGE, D'AUTORISER LA VENTE D'ALCOOL POUR CERTAINS ÉVÈNEMENTS DANS LES ZONES À DOMINANTE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS, AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter à des fins d'approbation référendaire le second *Projet de règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'autoriser toutes les activités des groupes d'usages « industrie artisanale » et « industrie légère » dans la zone 16-IL et d'assurer leur intégration paysagère par des mesures d'atténuation des impacts visuels, d'assouplir les normes de vente de garage, d'autoriser la vente d'alcool pour certains évènements dans les zones à dominante communautaire et de loisirs, ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement* tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce second projet de règlement est identique au premier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.2. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

**2018-143**     **NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Considérant le règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de renouveler les mandats de certains membres actuels de ce comité et de nommer un nouveau membre suite aux élections partielles municipales du 22 avril et 15 juillet 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de nommer et renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente);
- Madame Yolaine Turcotte au siège #2 (résidente);
- Madame Louise Bégin au siège #3 (résidente);
- Madame Gabrielle Trigaux au siège #4 (membre du conseil municipal);
- Monsieur Denis Santerre, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.3. Mandat à la MRC en lien avec l'enseigne du Martinet sur la route 132*

**2018-144**     **MANDAT À LA MRC DE LA MATANIE EN LIEN AVEC L'ENSEIGNE DU MARTINET SUR LA ROUTE 132**

Considérant que le Martinet sur Mer n'est plus en exploitation depuis plusieurs années;

Considérant l'état de désuétude de l'enseigne du commerce en question située sur la route 132;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Matanie afin de faire les vérifications et interventions nécessaires à l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et particulièrement à l'affichage et à l'entretien des enseignes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. *MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2019-2020*

**2018-145**     **MRC DE LA MATANIE – PROPOSITION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2019-2020**

Considérant que la MRC de La Matanie propose aux municipalités intéressées à adhérer à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie une aide financière qui couvrirait le coût de base de l'adhésion représentant 295 \$;

Considérant que les municipalités participantes n'auraient qu'à défrayer la somme de 0,20 \$ par habitant pour leur population respective;

Considérant la décision du conseil municipal de ne pas renouveler son adhésion à l'ATR de la Gaspésie en vertu des résolutions #2017-069 et #2017-094;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables n'est pas intéressée à participer à ce projet de visibilité et à adhérer à l'ATR de la Gaspésie pour la période 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *OMH – Renouveau de l'entente de gestion relative au programme de supplément au loyer (PSL)*

**2018-146**     **ENTENTE AVEC LA SHQ CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES**

Considérant les résolutions #2012-144 et 2017-171 relatives à la participation de la municipalité au *Programme de supplément au loyer (PSL)* de la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* pour la *Résidence des Sables*;

Considérant que cette entente venait à échéance le 31 mars 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à signer l'entente avec la SHQ et l'*Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (OMH)* concernant la gestion du *Programme de supplément au loyer (PSL)* dans le cadre du programme AccèsLogis, Volet 2. Le renouvellement de l'entente sera pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023. La municipalité de Baie-des-Sables confirme par le fait même sa participation financière au programme, soit 10 % du solde à payer des logements admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. *La Table en loisir de La Matanie – Demande de soutien financier pour le rallye intermunicipal*

**2018-147**     **LA TABLE EN LOISIR DE LA MATANIE – SOUTIEN FINANCIER AU RALLYE INTERMUNICIPAL : CONNAIS-TU TON VOISIN?**

Considérant que la *Table en loisir de La Matanie* est un regroupement volontaire des représentants des comités de loisirs (ou de développement) de l'ensemble des municipalités de la MRC;

Considérant que le CISSS et l'URLS accompagnent cette Table de concertation dans la mise en œuvre de projets intermunicipaux;



Considérant que lors de la dernière *Table en loisir de la Matanie*, les membres ont décidé d'organiser la toute première édition du « Rallye intermunicipal : Connais-tu ton voisin? »;

Considérant que ce rallye a comme objectif de faire connaître les municipalités rurales de la Matanie aux autres et qu'il se veut familial et rassembleur;

Considérant que deux (2) rallyes seront organisés dans La Matanie : un le dimanche 9 septembre et l'autre le dimanche 16 septembre 2018. L'un se déroulera dans l'est et l'autre dans l'ouest de la MRC;

Considérant que la population en général sera invitée à venir y participer en famille ou entre amis;

Considérant que des bénévoles dans notre municipalité ont déjà confirmé leur volonté de préparer les questions du rallye et de s'occuper de l'accueil de participants;

Considérant que la *Table en loisirs de La Matanie* demande à la municipalité une contribution financière de 150\$ afin d'avoir une première édition intéressante et de pouvoir offrir aux gagnants des prix intéressants;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de contribuer financièrement à la première édition du « Rallye intermunicipal : Connais-tu ton voisin? » au montant de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.3. Comité du cimetière de Baie-des-Sables – Information sur le site Internet de la municipalité*

#### **2018-148 COMITÉ DU CIMETIÈRE DE BAIE-DES-SABLES – INFORMATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que le comité du cimetière de Baie-des-Sables demande dans une lettre datée du 25 juin 2018, la possibilité d'afficher de l'information sur le site Internet de la municipalité;

Considérant que l'information ainsi diffusée concernerait une description du comité, les coordonnées des responsables, un plan du cimetière, la liste des noms des personnes inhumées et toutes autres informations jugées pertinentes;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, de donner suite à la présente demande et a affiché de l'information concernant le comité du cimetière sur le site Internet de la municipalité. Le comité devra fournir l'information dans un format électronique répondant aux critères de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.4. Travaux de rénovation au centre communautaire*

Nous sommes toujours en attente de la réception de la lettre d'autorisation définitive du ministère pour la subvention dans ce dossier. Suite à cela, l'entrepreneur fournira un calendrier détaillé des travaux. Actuellement les travaux sont prévus en octobre 2018. Suite à certaines imprécisions dans le devis, un ajustement est à prévoir en lien avec l'amélioration de la sonorisation. L'entrepreneur accepte d'effectuer les travaux de sonorisation sur une superficie de 600 pieds carrés pour le montant équivalent du 2<sup>e</sup> soumissionnaire, soit pour 12 500 \$ au lieu du montant initial de 8 800 \$. Un ajustement dans le contrat est à prévoir et devra être accepté par le conseil municipal.

#### *11.5. Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact John Deere*

Puisque l'abri temporaire a été endommagé durant la dernière saison hivernale, les trois (3) options suivantes seront évaluées pour la prochaine saison :

1. Remplacer la toile existante par une toile grise déjà en main et voir si elle peut faire sur la structure;
2. Réparer la toile existante aux endroits requis;
3. Acheter une nouvelle toile plus résistante de 21,5 oz (ultra duty).

#### 11.6. *Remplacement du souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere*

Le conseil municipal évaluera la possibilité et la nécessité de remplacer le souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere afin d'améliorer sa capacité et la projection de la neige.

#### 11.7. *Parcours actif (circuit d'entraînement / marche)*

Le dossier est toujours dans les mains de la conseillère en développement rural de la MRC afin de trouver le financement requis à la réalisation du projet.

#### 12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

#### 13. *Divers*

##### 13.1 *Nomination d'une représentante au sein de la Table en loisir de La Matanie*

#### **2018-149 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DE LA TABLE EN LOISIR DE LA MATANIE**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de nommer Madame Marie-Claude Saucier à titre de représentante de Baie-des-Sables au sein de la Table en loisir de La Matanie. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Stationnement de nuit interdit des véhicules récréatifs dans le stationnement du parc du Sacré-Cœur et de l'entrée du quai entre 23 h et 7 h;
- Modification de la zone industrielle légère 16-IL;
- Souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere;
- Creusage du fossé de la route Lepage du côté Est;
- Enseigne du centre communautaire près de la route 132;
- Positionnement de certains bollards sur la rue de la Mer;
- Projet d'aménagement de la cour de l'école Assomption.

#### 15. *Levée de l'assemblée*

#### **2018-150 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*